

# AVIS

Réf. : ENV.18.01.AV

Date d'approbation : 9/01/2018

## Extension d'une exploitation agricole par un poulailler d'engraissement à Wembay (TENNEVILLE)

### DONNEES INTRODUCTIVES

#### Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique :* 01.24.01.02.03
- *Demandeur :* Association N. Bodelet – D. Bodelet – M-C. Petit
- *Auteur de l'étude :* EurEco, Verlaine
- *Autorités compétentes :* Collège communal

#### Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 7/12/2017
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Visite de terrain :* 19/12/2017
- *Audition :* 9/01/2018

#### Projet :

- *Localisation :* Entre Baconfoy et Wembay
- *Situation au plan de secteur :* Zone agricole
- *Catégorie :* 8 - Permis liés à l'exploitation agricole

#### Brève description du projet et de son contexte :

L'exploitation se compose actuellement d'une étable (280 vaches viandeuses) et d'un poulailler (20.000 poulets de chair), joutés par l'habitation de N. Bodelet. Son extension consiste en l'ajout d'un poulailler de 20.000 volailles et d'un hangar à fourrage. Elle se situe à l'est de Tenneville, sur un plateau surplombant la vallée de l'Ourthe, à un minimum de 470 m des zones d'habitat (Wembay au nord). On trouve juste à l'est un petit bois, et environ 300 m plus loin le ruisseau de Wembay, en aléa d'inondation faible et affluent de l'Ourthe. L'exploitation s'étend au sein d'une zone de ruissellement diffus élevé et non loin du SGIB Vallée du ruisseau de Wembay. En matière d'eau usée, il n'est dans aucune zone d'assainissement définie.

Les exploitants disposent d'un autre site, exclusivement bovin, à Baconfoy.

**1. AVIS****1.1. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences**

**Le Pôle Environnement estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.**

Sur le fond :

Le Pôle apprécie notamment :

- l'analyse du cadre légal en particulier de la conformité de l'exploitation aux principales dispositions réglementaires applicables ;
- la qualité du résumé non technique.

Cependant, le Pôle regrette :

- l'absence d'analyse des incidences éventuelles du projet sur le SGIB « Vallée du ruisseau de Wembay ;
- l'absence de description du bois jouxtant le site ;
- l'absence de calcul de la production d'électricité des nouveaux panneaux photovoltaïques, afin par exemple de la comparer à la consommation du récupérateur de chaleur.

Sur la forme :

Le Pôle apprécie le caractère clair et concis de l'évaluation des incidences. Il remarque toutefois que certaines recommandations portent sur des impositions légales qui font l'objet de contrôles réguliers (respect des conditions et périodes d'épandage).

**1.2. Avis sur l'opportunité environnementale**

**Le Pôle Environnement remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur et les remarques du Pôle expliquées ci-dessous sont prises en compte.**

Le Pôle appuie toutes les recommandations de l'auteur et insiste particulièrement sur les suivantes :

- connecter directement le trop-plein de la réserve d'eau d'incendie à la tranchée drainante afin de limiter les risques d'érosion ;
- mettre en place une zone de prise d'eau clairement identifiée avec panneau d'identification ;
- envisager un éclairage basse consommation ;
- mettre en place un système de suivi au niveau des lisières forestières et procéder le cas échéant à une correction du pH ;
- prévoir un aménagement détaillé au niveau des façades sud et ouest les plus visibles, intégrant plantations et modifications du relief ;
- envisager le placement des silos tours à l'est du nouveau bâtiment.

Le Pôle appuie en outre l'idée d'une citerne d'eau de pluie servant de réserve incendie, dont le trop-plein sera directement connecté à la tranchée drainante.